



Le principal but de la vaccination n'est pas d'ordre sanitaire

Par [Philippe Guillemant](#)

Mondialisation.ca, 11 décembre 2020

Le Facebook de Philippe Guillemant

Thème: [Science et médecine](#)

Analyses: [COVID-19](#)

Le principal but de la vaccination est de parvenir à une normalisation du port d'identité numérique par chaque citoyen.

Il sera en effet permis que le contrôle de ses droits d'accès à différents lieux (restaurants, boutiques, gares etc.) se fasse de manière automatique, ce qui ouvrira un immense marché, celui des objets connectés, tellement savoureux qu'il est capable de transformer des informaticiens en virologues.

Cela permettra également l'introduction d'une monnaie numérique déjà préparée par la suppression progressive de l'argent liquide.

Il y a deux cas à considérer :

- Port d'identité numérique non intimement liée au corps : mobile, bracelet, montre, sac à main...
- Port d'identité numérique intimement liée au corps : bague, puce sous la peau, identification génique...

Dans le second cas il sera impossible, sauf opération chirurgicale, de se débarrasser de son identité.

Dans un premier temps, seul le premier cas est à considérer sérieusement.

Ce n'est que lorsque l'usage d'une identité numérique sera normalisé par l'habitude (de vivre autrement) que le second cas s'imposera naturellement pour renforcer la sécurité de l'usage.

Aujourd'hui, ce port d'identité numérique est déjà réalisé via nos mobiles, mais aucun usage n'en est fait, sauf marginal comme dans le cas de l'application *TousAntiCovid*.

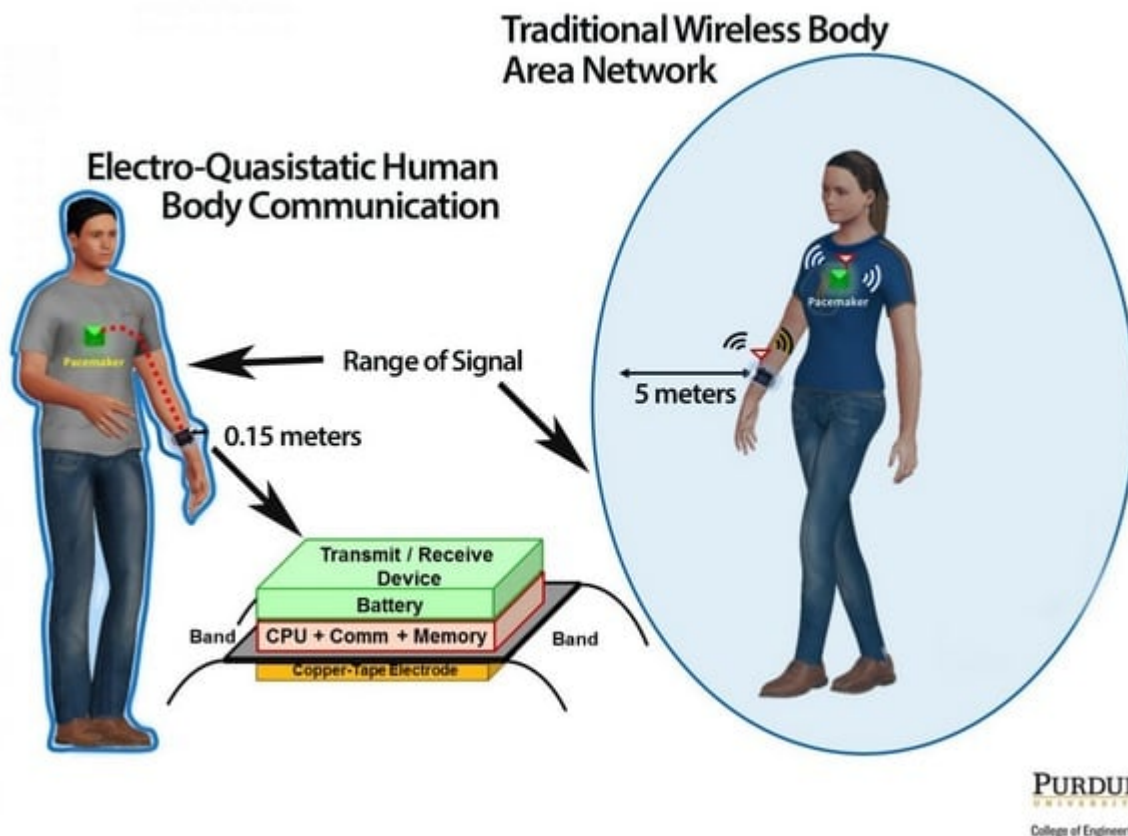
Tout le monde a le droit d'entrer dans n'importe quelle boutique et de voyager sans être obligé d'avoir un portable.

D'autre part, le traçage des déplacements permis par un mobile est très grossier, sa précision étant comprise entre 1 et 10 mètres.

On peut considérer que pour l'instant, avoir un portable est inoffensif.

Tout cela pourrait changer avec le contrôle vaccinal automatisé et la généralisation des objets connectés via la 5G et même dès la 4G.

En particulier le traçage ne serait plus réalisé par GPS, mais par analyse et triangulation de signaux via les objets alentours et sera à terme 100 à 1000 fois plus précis, à mesure que la technologie évoluera.



Le port non lié au corps d'identité numérique, dans un environnement peuplé d'objets connectés (maisons, voitures, routes, villes...)

permettrait les recueils de données suivants par une I.A. :

- Vérification d'autorisation d'accès pour les vaccinés
- Contrôle de vitesse et stationnement (voiture connectée)
- Identification de toutes sortes d'infractions à la conduite
- Identification des personnes avec qui l'on déjeune
- Mémorisation de tous les déplacements
- Calcul de temps de travail ou temps de présence...
- Détection de déplacement inhabituel...
- Etc

Il convient de préciser qu'aucune loi ne pourrait empêcher l'implémentation des algorithmes correspondants, mais seulement en interdire l'usage. Toutefois, il serait extrêmement difficile de détecter qu'un tel usage n'est pas effectué.

Seule son exploitation pourrait être rendue visible, mais cela laisse une grande place à une exploitation inavouée, par exemple par une société d'assurance où le calcul des droits est déjà réalisé de façon informatique.

Considérons maintenant le deuxième cas, et allongeons la liste précédente :

- Maison intelligente (interactions, commandes, dialogues...)
- Analyse d'activités privées (dormir, lire, faire l'amour...)
- Surveillance de l'activité des enfants
- Analyse des interactions familiales
- Analyse de situation (repos, activité, chute...)
- Analyse de comportement (geste brusque, activité sportive...)
- Détection et mémorisation des habitudes
- Etc

J'en oublie certainement, sachant qu'il est difficile d'imaginer d'avance tout ce que la quatrième révolution industrielle pourrait nous inventer.

Je ne parle ici que d'un transhumanisme très doux, presque acceptable, sans faire référence à quoi que ce soit d'intrusif comme une puce dans le cerveau,

des nanorobots dans nos veines ou une vision artificielle et connectée.

Mais il va de soi que l'acceptation de ces technologies intrusives est conditionnée à l'acceptation de l'usage d'identité numérique.

La question de savoir si nous allons effectivement rentrer dans ce nouveau monde, ou pas, va donc dépendre du niveau d'acceptation du vaccin.

Il est en effet peu probable que l'on oblige chaque citoyen à porter une identité numérique lors de ses déplacements si 50% de la population n'est pas vaccinée, car on ne va pas limiter à ce point la liberté de circulation. Par contre, si seulement 5% de la population n'est pas vaccinée, il est fort probable qu'on entrera dans ce nouveau monde.

La réalité sera évidemment bien plus complexe que cette simplification binaire, qui n'a d'autre but que d'éveiller aux véritables enjeux.

Donc, je le répète, nous ne sommes pas confrontés à un problème sanitaire avec le virus.

Ce problème-là est peanuts à coté du choix de société qui se trouve devant nous, qu'une politique de gouvernance mondiale semble avoir déjà fait à notre place.

Mais je le répète une fois de plus, mon avis est qu'on n'entrera pas dans ce nouveau monde.

Philippe Guillemant, le [24 novembre 2020](#)

[Philippe Guillemant](#) est un ingénieur physicien français diplômé de l'Ecole Centrale Paris et de l'Institut de Physique du Globe. Il est Docteur en Physique et Habilité à Diriger des

Recherches. Il exerce son activité au CNRS (UMR 7343, laboratoire IUSTI de Polytech' Marseille) où il est Ingénieur de Recherche Hors Classe.

Spécialiste d'intelligence artificielle, ses travaux ont débouché sur la création de deux entreprises innovantes licenciées par le CNRS: Synapsys et Uratek, qui lui ont valu plusieurs distinctions dont le [Cristal du CNRS](#).

Son site : <http://guillemant.net/>

La source originale de cet article est Le Facebook de Philippe Guillemant
Copyright © [Philippe Guillemant](#), Le Facebook de Philippe Guillemant, 2020

Articles Par : [Philippe Guillemant](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca